



Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mardi 24 février 2026 à 19 heures 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres Présents : JULIEN Patrick, ABRAHAM Hervé, DUBOIS Christine, LEFEVRE Régis, GRAS Delphine, BAS Jean-Pierre, OUDELET Laëtitia, TRICOTEAUX Denis, HOUDARD Céline, DECLERCK Michel, VAN ISACKER Éric, LOBBE Joël, GREHAN Stéphanie, FAUQUEMBERGUE Jean-François, BOURGIS Sylvie.

Absents : VIOT Séverine.

Représentés : LABOURO-RAUH Armelle donne pouvoir à ABRAHAM Hervé

LEMARCHAND Caroline donne pouvoir à LECLERCK Michel

ROBINET Jean-Marie donne pouvoir à TRICOTEAUX Denis.

Après avoir constaté que le quorum été atteint, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Madame DUBOIS Christine, a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 27 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202608 - Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 - Affectation du résultat de l'exercice précédent

Monsieur le Président présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique 2025 faisant ressortir un excédent de 448 974,92 € à la clôture de l'exercice 2024 (compte 002 « Excédent antérieur reporté » du budget primitif 2025).

Les résultats de l'exercice 2025 sont arrêtés comme suit :

• **Section de Fonctionnement** :

- Dépenses : 996 449,86 €
 - Recettes : 1 200 329,81 €
- Soit un excédent de 203 879.95 €

• **Section d'investissement** :

Opération de l'exercice :

- Dépenses : 700 708,04 €
- Recettes : 523 714.47 €

Soit un déficit de 176 993,57 € augmenté du déficit antérieur reporté d'un montant de 55 147,24 € ce qui porte le déficit de la section d'investissement à 232 140,81 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont excédentaires de 97 224,00 €.

Le résultat définitif révèle un excédent de 517 938,6 € qui sera imputé à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » du budget 2026.

Les membres du conseil municipal n'ont aucune observation ni remarque à formuler sur le compte financier unique.

Monsieur le Maire s'étant retiré, la présidence de la séance est confiée à Monsieur ABRAHAM Hervé, 1^{er} adjoint au maire, pour le vote du compte financier unique qui est voté par 14 voix pour - 1 voix contre (M. VAN ISACKER) et 2 Abstentions (Mesdames BOURGIS et GREHAN).

14 voix pour

1 voix contre : M VAN ISACKER Éric

2 abstentions : Mme GREHAN Stéphanie, Mme BOURGIS Sylvie

1 non-participant : M JULIEN Patrick

202609 - Vote du Budget Primitif 2026

Les dépenses et recettes de la section fonctionnement sont arrêtés à la somme de 1 560 000 €, la section d'investissement étant équilibrée pour un montant de 720 000 € reprenant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Le budget 2026 est adopté par 5 voix pour et 3 Abstentions (M. VAN ISACKER – Mesdames BOURGIS et GREHAN).

15 voix pour

3 abstentions : Mme GREHAN Stéphanie, M VAN ISACKER Éric, Mme BOURGIS Sylvie

- Etablissement du Tour de rôle des élections municipales du dimanche 15 mars 2026

Après recensement des disponibilités des membres de l'assemblée, il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour le scrutin des élections municipales.

QUESTIONS D'INITIATIVES

Monsieur LEFEVRE Régis : porte à la connaissance de l'assemblée qu'une intervention des services de la CASQ a été nécessaire rue André Brulé, afin de procéder au débouchage d'une canalisation d'assainissement obstruée par des dépôts de graisses.

Madame GREHAN Stéphanie : interroge l'assemblée sur le statut actuel de l'association Animation Communale, notamment quant à la poursuite de son activité ou à une éventuelle dissolution. Madame OUDELET Laëticia précise que ladite association ne fait pas l'objet d'une procédure de dissolution et demeure en activité.

Monsieur LOBBE Joël : sollicite Monsieur le Maire afin d'obtenir des éclaircissements sur le statut de l'association l'Hirondelle notamment quant à une éventuelle dissolution ?

Après vérification, il est établi que cette association est actuellement en situation de sommeil.

Madame BOURGIS Sylvie : relate qu'au cours de la réunion de la commission communale des impôts directes, un commissaire s'est questionné sur le pourcentage de foyers flaviens s'acquittant de la taxe foncière ?

Madame BOURGIS souhaite que la réponse soit consignée au présent procès-verbal. Il est précisé que 85 % des foyers concernés s'acquittent de la taxe foncière.

Messieurs DECLERCK Michel et BAS Jean-Pierre : adressent leurs remerciements aux agents territoriaux de la collectivité ainsi qu'aux membres du Conseil municipal pour leur engagement et leur travail accompli tout au long du mandat.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h45.

Madame DUBOIS Christine,
Secrétaire de séance

Monsieur JULIEN Patrick,
Maire